L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 72 rue de Chartres.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

LISTE OFFICIELLE

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Le grand tirage extraordinaire aura lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples aux lieux mêmes des mois de Février et Août, tout lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Grand Tirage Mensuel, A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 12 FEVRIER 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000.....	100,000
1 Lot de	50,000.....	50,000
2 Lots de	25,000.....	25,000
2 Lots de	10,000.....	20,000
5 Lots de	5,000.....	25,000
25 Lots de	1,000.....	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300.....	60,000
500 Lots de	200.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit.....	$50,000
100 Lots de	$300, ...	30,000
100 Lots de	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit.....	$99,900
999 Lots de $100,	.....	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, on peut tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et le signature lisible. On n'assurera au service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Traite Mutuelle, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Endresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Adresse télégraphique: La New Orleans National Bank, New Orleans.

Souvenez-vous qu'un dollar est la Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à ce tirage. Tout billet offert en vente sous à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de nos lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, intérêts dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Décisions sous descendantes et des plus sommaires.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de contenu et installations, etc., de "Southern Laundry", annoncé au chevalet et wagon.

Conway & Carter vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,318.—En vertu d'un ordre de vente, daté ce 25 janvier 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 6 février 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 138 et 140 rue Julie, le contenu du dit local connu sous le nom de "Southern Laundry" comprenant une machine et chaudière, une machine pour coils et 4 manchettes une machine pour chemises et fer à repasser pour bandes, une forme pour cols, machine à laver, G. X. un lot de réservoirs, tuyaux, arbres de couche, courroies, poulies, tuyaux, fers, chauffoirs, plancher, etc., et divers autres articles relatifs à la buanderie, conformément à l'inventaire enregistré.

Aussi, un cheval, un wagon et harnais.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26, 30—2, 6 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Viguié,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,026.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la rue Carondelet, au plus offrant et dernier enchérisseur, conformément à l'inventaire enregistré, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1e Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul, ledit lot qui suit: cotés des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé par devant Emile Guyot, notaire, le 20 décembre 1881, et ledit ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot ayant été formé de trois lots qui ont été achetés de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé par devant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 19 mai 1849.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne, hydrant, escalier en granit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connue par le numéro municipal 292 rue Gravier. Achetés par le défunt de Alexandre Bonneval, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé paridevant Ad. Hondouquin, notaire.

2e Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido et Forest, désigné par le numéro dix neuf, sur une coupissé faite par J. A. D'Hé mécourt, vorver, le 1 juillet 1860, et annexé à un acte passé le 16mo jour de même mois, devant A. Heiro, Jr., notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, d'après la dite coupissé, 20 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier sur Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, 25 et 26 comme suit: Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Colin sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Aude Fortier, No 13,637, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 27 avril 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et solvable caution, portant intérêt de huit pour cent par an, de la somme en vigueur, jusqu'à paiement parfait, et hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais d'impression, les honoraires du shérif, etc., encourus pour les deux ventes précédentes de la dite propriété et pour celle qui se fera en vertu de cet ordre, le tout se chiffrant à huit cents dollars ($800).

Et de plus, à déduire du montant de son enchère, et payera comptant, les taxes d'Etat, de la ville et du district, et les taxes en vigueur sur la dite propriété, se montant à environ cent quatre-vingt dollars ($180).

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux.
10janv—10 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabelle H. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un ordre de vente, daté de ce jour, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Carondelet Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à savoir:

Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant aucune cabanes, machines et installations, bêtes à cornes, wagons, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et identifié sous le nom de Bayou Vergnet, situé dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près un mille du Bayou Lafourche, mesurant vingt quatre arpents et demi de face sur la dite rive du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur la rive droite du dit Bayou et trente pieds de profondeur sur la rive gauche du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, excepté cette partie qui a été acquise par Jean Pierre Leblanc, de Jean Hilary dans Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Marionneaux, de Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 11 mai 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District de la Louisiane, comme affaire de Joseph J. Marion vs. Townson E Ils, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte de vente passé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G G, folio 622 et seq.

Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte paridevant Andée Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo Leblanc, main par acte paridevant N. B. Triate, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888. Leo Leblanc a retrocédé le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, réfectoire, cuisine et maisons de dépendances, machine à decaféinement complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments aratoires, roues à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 barils de sucre et 200 barils de mélasse.

Conditions—Cette crière étant la troisième et dernière, à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et solvable caution, portant intérêt de huit pour cent par an, de la somme en vigueur jusqu'à paiement parfait, et hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais d'impression, les honoraires du shérif, etc., encourus pour les deux ventes précédentes de la dite propriété et pour celle qui se fera en vertu de cet ordre, le tout se chiffrant à huit cents dollars ($800).

Et de plus, à déduire du montant de son enchère, et payera comptant, les taxes d'Etat, de la ville et du district, et les taxes en vigueur sur la dite propriété, se montant à environ cent quatre-vingt dollars ($180).

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux.
10janv—10 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de contenu, installations, etc. de deux salons de soda: aussi un cheval et wagon.

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,267.—En vertu d'un ordre de vente daté de 22 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieu ci-après désignés, le LUNDI, 4 février 1889, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1e A 10 heures a. m., au local No 83 rue St-Charles, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, bouteilles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire. Aussi le même jour et emplacement: un cheval et wagon.

2e A midi, au local No 101 rue Canal, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations de soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 janv—23 26 30—4 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

Le Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabelle H. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un ordre de vente, daté de ce jour, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Carondelet Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à savoir:

Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant aucune cabanes, machines et installations, bêtes à cornes, wagons, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et identifié sous le nom de Bayou Vergnet, situé dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près un mille du Bayou Lafourche, mesurant vingt quatre arpents et demi de face sur la dite rive du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur la rive droite du dit Bayou et trente pieds de profondeur sur la rive gauche du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, excepté cette partie qui a été acquise par Jean Pierre Leblanc, de Jean Hilary dans Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Marionneaux, de Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 11 mai 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District de la Louisiane, comme affaire de Joseph J. Marion vs. Townson E Ils, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte de vente passé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G G, folio 622 et seq.

Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte paridevant Andée Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo Leblanc, main par acte paridevant N. B. Triate, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888. Leo Leblanc a retrocédé le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, réfectoire, cuisine et maisons de dépendances, machine à decaféinement complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments aratoires, roues à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 barils de sucre et 200 barils de mélasse.

Conditions—Cette crière étant la troisième et dernière, à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et solvable caution, portant intérêt de huit pour cent par an, de la somme en vigueur jusqu'à paiement parfait, et hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais d'impression, les honoraires du shérif, etc., encourus pour les deux ventes précédentes de la dite propriété et pour celle qui se fera en vertu de cet ordre, le tout se chiffrant à huit cents dollars ($800).

Et de plus, à déduire du montant de son enchère, et payera comptant, les taxes d'Etat, de la ville et du district, et les taxes en vigueur sur la dite propriété, se chiffrant à environ cent quatre-vingt dollars ($180).

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux.
10janv—10 16 23 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées.

Dans le Premier District.

No 222 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.

Nos 106 et 108 rue Howard entre Perdido et Gravier.

Coin des rues Dryades et Lafayette.

No 238 rue Nouvelle-Levée entre South Market et Delord.

Succession de Jean Ferran.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,812.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan